



R.E.L.A.I.S. Coop scrl-fs
Rocheft Economy Locale Associative Interactive & Solidaire
L'épicerie collaborative de Rocheft

**Note d'information relative à l'offre d'actions de classe B par la société coopérative
«R.E.L.A
I.S. ».**

Le présent document a été établi par R.E.L.A.I.S. Coop.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorités des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 21/12/2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CASOU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une part du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>Risque lié à la localisation de l'épicerie : Le bâtiment est un bâtiment communal, qui sera entièrement rénové dans le courant de l'année 2023. Nous avons conclu une convention de mise à disposition à titre précaire avec la commune, pour une durée d'un an, reconductible de 6 mois en 6 mois jusqu'aux travaux. Le bâtiment sera transformé en "ateliers ruraux" dans le cadre du PCDR de Rochefort. Même si nous avons reçu une promesse orale de la commune, nous n'avons pas aujourd'hui l'assurance formelle de pouvoir encore disposer de l'entièreté de la surface du bâtiment après les travaux (il se pourrait que le bâtiment soit partagé entre plusieurs producteurs).</p> <p>Nous sommes en pourparlers avec la commune pour 1°) trouver un local pour la durée des travaux, 2°) obtenir l'assurance de pouvoir disposer de l'entièreté de la surface du bâtiment après les travaux. Si nous n'obtenons pas gain de cause, nous chercherons alors dans les mois qui viennent un local à louer dans Rochefort. Dans tous les cas, nous devons faire face à des coûts de déménagement, que ce déménagement soit temporaire ou définitif.</p> <p>Risque de trop faible rentabilité : la marge que les petits producteurs peuvent laisser à l'épicerie est relativement faible, ce qui, sans un contrôle rapproché, pourrait mettre la rentabilité du projet en question. L'objectif étant de trouver un juste équilibre entre ne pas « écraser » le producteur et ne pas « profiter » du consommateur. Un monitoring des marges par filière de vente a été mis en place, afin de prendre rapidement des actions correctives (balance entre augmentation du prix de vente, diminution de la marge du producteur, et contrôle des frais fixes).</p> <p>Risque de diminution du chiffre d'affaires : l'augmentation du coût de la vie a un impact négatif sur la consommation en circuit-court, on constate un retour vers la grande distribution à bas prix</p> <p>Heureusement, la coopérative est fortement soutenue par les citoyens rochefortois, et elle est devenue incontournable dès qu'on parle de circuit-court ; nos clients sont fidèles, et l'engagement de beaucoup de rochefortois dans des initiatives de transition et dans une alimentation durable donne également beaucoup de confiance en l'avenir du modèle.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<p>Relais a bénéficié d'une subvention de 30 000€ comme « pilote en économie sociale », qui vient à expiration le 31/12/2022. Il y aura des besoins en trésorerie pour l'année 2023 car les apports actuels et les subsides obtenus auront été utilisés pour financer le stock, les investissements et les pertes cumulées fin 2022.</p> <p>En octobre 2022, Relais coop a rempli un dossier dans le cadre de « bourses coopératives », en sollicitant un budget de 86000€. Cette subvention devrait permettre de passer la période des travaux dans le bâtiment et atteindre l'équilibre financier. Nous sommes actuellement en attente de la réponse.</p> <p>Si nous n'obtenons pas ce subside, plusieurs autres pistes de réflexion ont déjà été envisagées : modification du fonctionnement de l'épicerie, soutien plus important des producteurs, coopération avec d'autres structures voisines.</p>

Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>La gestion opérationnelle de l'épicerie est assurée par 2,5 ETP (salariés + contrats partiels d'indépendants), ce qui couvre tout juste les activités de vente et de gestion journalière.</p> <p>La coordination, le secrétariat et la gestion des ressources humaines sont assurées par des administrateurs non rémunérés, ce qui crée un risque de discontinuité dans la gouvernance.</p> <p>Un nouveau groupe de travail stratégique sera créé dès janvier 2023, plusieurs coopérateurs sont prêts à s'investir plus concrètement dans la coopérative.</p>
Autres risques :	Pas d'autres risques identifiés.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de Préhyr, 12a – 5580 Rochefort Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative à finalité sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0725 965 915
1.4 Site internet	http://relaisprojets.be
2. Activités de l'émetteur	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface inférieure à 400m ²)
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	<p>Coopérateurs possédant plus de 5% du capital :</p> <p>Personnes morales : RELAIS ASBL</p> <p>Personnes physiques :</p> <p>Isabelle Lambert</p> <p>Arthur Lhoist</p> <p>Géraldine Keller</p> <p>Trijntje Huisman</p>
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opérations conclues avec des personnes visées au point précédent ni avec des personnes liées autres que des actionnaires.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>Le Conseil d'administration se compose de Jean-Charles de Marneffe</p> <p>L'ASBL RELAIS représentée par Amélie Revers</p> <p>Loïc Van Poppel</p> <p>Jacqueline Ledoux</p> <p>Anne Delplanque</p> <p>Guillaume Lepers</p>
5.2 Identité des membres du comité de direction.	NA.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Aucun.

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Durant le dernier exercice comptable, les administrateurs ont exercé leur mandat à titre gratuit.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun.
9. Identité du commissaire aux comptes.	NA.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr. annexe. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Ils ont cependant été revus par un expert-comptable.
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net au 30/09/2022 est de 41.902 euros
3.1 Capitaux propres.	Les fonds propres au 30/09/2022 s'élèvent à 28.284 euros.
3.2 Endettement.	L'endettement est à 56.649 euros (hors compte de régularisation) au 30/09/2022.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2024
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2024

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Néant.
---	--------

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	-
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	150 euros
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Afin de limiter le risque disproportionné d'un investisseur individuel l'appel est limité à 10 000 euros par investisseur.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	500 000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	21/12/2023
3.2 Date de clôture de l'offre.	20/12/2023
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.

<p>4. Droit de vote attaché aux parts.</p>	<p>Statuts de RELAIS Coop :</p> <p>-Nombre de voix : Chaque associé dispose d'une voix. (Article 32 des statuts).</p> <p>- Majorités spéciales quorum de présence Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, ainsi que la dissolution anticipée de la société, sa fusion, sa scission ou l'émission d'obligations, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation, si les associés présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social et si les associés garants présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social attaché à l'ensemble des parts sociales « garants ».</p> <p>Si ces deux dernières conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité du capital représentée.</p> <p>La délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sauf les exceptions prévues par la loi, n'est admise que si elle réunit les trois-quarts des voix présentes ou représentées.</p> <p>La délibération portant sur la modification de l'objet social ou du but social de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées. En sus, la délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sur la modification de l'objet social ou du but social ou sur la cession ou transformation de parts sociales, n'est admise, que si elle réunit une majorité double. Cette majorité double consiste d'une part en une majorité des voix émises par les associés et d'autre part en une majorité des voix émises par les associés garants. Si la loi ou les statuts prévoient que la décision doit réunir un nombre de voix supérieur à la majorité simple, la double majorité consistera alors d'une part en ce nombre pour les voix émises par l'ensemble des associés et d'autre part en une majorité simple des voix émises par les associés garants. (Article 34 des statuts).</p>
--	--

<p>5. Modalités de composition du Conseil d'administration.</p>	<p>- Composition du conseil d'administration La société est administrée par un conseil d'administration composé de minimum trois membres, et de dix membres au plus, personnes physiques ou morales associées dont une majorité plus une personne sont détentrices de parts sociales « garants » et les autres de parts sociales « citoyennes ».</p> <p>Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'assemblée générale par élections sans candidat selon les modalités détaillées dans le R.O.I.</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est fixée à quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.</p> <p>Les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.</p> <p>Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner une personne physique à l'intervention de laquelle elle exercera les fonctions d'administrateur. A cet égard, les tiers ne pourront exiger la justification des pouvoirs, la simple indication de sa qualité de représentant ou de délégué de la personne étant suffisante. (Article 19 des statuts).</p>
<p>6. Frais à charge de l'investisseur.</p>	<p>Aucun.</p>
<p>7. Allocation en cas de sursouscription</p>	<p>Remboursement des derniers arrivés.</p>

B. Raisons de l'offre

<p>1. Utilisation projetée des montants recueillis.</p>	<p>Les montants recueillis permettront d'une part d'atteindre un capital suffisant pour assurer une trésorerie saine et un fonds de roulement suffisant et de remplacer les équipements les plus énergivores</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Augmentation du fond de roulement : 15000€ Augmentation du stock de marchandises : 5000€ Investissements énergétiques : remplacement des équipements les plus énergivores (frigos et comptoirs réfrigérés acquis en seconde main ou par don) : 20000€</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré</p>	<p>En 2021 et 2022, Relais a bénéficié d'une subvention de 30 000€ comme « pilote en économie sociale », qui vient à expiration le 31/12/2022.</p> <p>En octobre 2022, Relais coop a rempli un dossier dans le cadre de « bourses coopératives », en sollicitant un budget</p>

	de 86000€. Cette subvention devrait permettre de passer la période des travaux dans le bâtiment et atteindre l'équilibre financier. Nous sommes actuellement en attente de la réponse.
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier disponible ici : relaiscoop.info@gmail.com	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts (actions) citoyennes (de catégorie B)
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	150 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2021	91,34€
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Aucune plus-value n'est possible en cas de retrait d'actions.
3. Modalités de remboursement.	<p>- Remboursement des parts sociales.</p> <p>L'associé démissionnaire ou exclu a uniquement droit au remboursement de sa part sociale, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice social pendant lequel la démission a été donnée, la réduction de part demandée, la déchéance ou l'exclusion prononcée. Il ne peut prétendre à aucune part dans les réserves, plus-values et fonds de prévision ou autres prolongements du capital social. En aucun cas, il ne peut obtenir plus que la valeur nominale de ses parts sociales.</p> <p>Le paiement aura lieu en espèces ou par virement bancaire après l'écoulement d'un délai d'une année prenant cours à la date de sa démission ou de son exclusion. Toutefois, dans le cas où l'exécution de la formalité prévue ci-avant entraîne pour un exercice social une série de remboursement dont la somme totale excède dix pour cent du capital social existant à la précédente clôture sociale, ce délai pourra être prorogé d'un an par décision du conseil d'administration. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers. (Article 17).</p>

4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>- Cession des parts sociales « garants »</p> <p>a) Cessions entre vifs Les parts sociales « garants » sont cessibles librement entre vifs à un autre associé garant. Les parts sociales « garants » peuvent être cédées ou transmises à des tiers, à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission requises par les statuts, et ce à peine de nullité. Elles deviennent alors des parts sociales « ordinaires ».</p> <p>b) Transmissions pour cause de mort En cas de décès de toute personne physique détentrice de parts représentatives du capital de la société, les parts seront transmises sans agrément, à ses héritiers légaux ou testamentaires, en dérogation à l'article 14. Les héritiers légaux et testamentaires ne pourront souscrire à des augmentations de capital ou recevoir des parts en cession, autrement que pour cause de mort, qu'après leur admission comme coopérateurs par le conseil d'administration. Les héritiers légaux ou testamentaires sauf s'ils détenaient préalablement des parts sociales « garants » sont réputés être « associés ordinaires ».</p> <p>c) Sanctions La contravention aux dispositions qui précèdent entraînera l'annulation de la cession litigieuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi.</p> <p>d) Catégories Le transfert d'une part à un associé d'une autre catégorie implique la transformation de ladite part en part de la catégorie du cessionnaire. Une part sociale « garant » vaut deux parts sociales « citoyennes » ou une demi part sociale « investisseurs ». (Article 10).</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.
7. Politique de dividende	La coopérative n'a pas l'intention de distribuer des dividendes.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	NA.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	NA.

Partie V : Autres informations importantes

<p>Résumé de la fiscalité :</p> <p>Plainte concernant le produit financier</p>	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</p> <p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au CA de RELAIS Coop via relaiscoop.info@gmail.com ou par courrier au siège social.</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
---	--

73	30/09/2021	BE 0725.965.915	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21696.00277	M-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **RELAIS COOP**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale

Adresse: Rue de Préhyr

N°: 12

Boîte: A

Code postal: 5580

Commune: Rochefort

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Dinant

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0725.965.915

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

02-05-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

28-09-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

02-05-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M-app 6.1.1, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7.1, M-app 7.2, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DE MARNEFFE Jean-Charles

Rue des Tailles, Frandeux 33
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 02-05-2019

Administrateur

DELPLANQUE ANNE

Chemin des Aujes 2
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2021

Administrateur

LEDOUX JACQUELINE

Rue de Lesterny 52
6953 Forrières
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2021

Administrateur

LEPERS GUILLAUME

Rue Devant Sauvenière 3
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2021

Administrateur

VAN POPPEL LOIC

Rue d'Austerlitz 49
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2021

Administrateur

REVERS AMELIE

Rue du Couvent 31/b
5580 Wavreille
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2021

Administrateur

RELAIS ASBL

BE 0670.725.997
Rue du Bonnier 12
5580 Rochefort

N°	BE 0725.965.915		M-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 02-05-2019

Administrateur

N°	BE 0725.965.915		M-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	5.345	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	5.345	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.956	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.389	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	34.473	6.688
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.496	3.363
Créances commerciales		40	200	2.416
Autres créances		41	1.296	947
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	32.976	3.326
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	39.818	6.688

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-2.257	391
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	129	1.635
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	348	358
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.733	-1.602
Produits financiers		75/76B	1	
Produits financiers récurrents		75	1	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	58	52
Charges financières récurrentes		65	58	52
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.790	-1.654
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.790	-1.654
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.790	-1.654

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-4.444	-1.654
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.790	-1.654
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-1.654	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-4.444	-1.654
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	5.474	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	5.474	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	129	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	129	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>5.345</u>	

N°	BE 0725.965.915	M-app 6.5
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : sans objet.

Ces dérogations se justifient comme suit : sans objet.

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : sans objet.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : sans objet.

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : sans objet.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : sans objet.

II. Règles particulières

Frais d'établissement : les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Frais de restructuration : au cours de l'exercice, aucun frais de restructuration n'a pas été porté à l'actif;

Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles comprennent le développement du site internet.

La durée d'amortissement de ces frais e(t du goodwill) n'est pas supérieure à 5 ans.

Immobilisations corporelles : aucune immobilisation corporelle n'a été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

2. Immobilisations incorporelles : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux : 5% à 20% Linéaire-Dégressif

4. Installations, machines et outillage : 20% à 33,33% - Linéaire-Dégressif

5. Matériel roulant : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

6. Matériel de bureau et mobilier : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

7. Autres immobilisations corporelles : selon les cas.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés - montant pour l'exercice : néant.

Immobilisations financières : aucune participation n'a été réévaluée durant l'exercice.

Stocks : les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode du prix réel d'individualisation du prix de chaque élément

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

Dettes : le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Conventions de location-financement : pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er

de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : sans objet.

N°	BE 0725.965.915		M-app 16
----	-----------------	--	----------

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

La coopérative a réellement démarré ses activités en février 2021.
L'appel à coopérateur a été et les fonds propres ont permis d'atteindre des fonds propres de 37.806,33 Euros.
Il est justifié de l'application des règles de continuité.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **RELAIS COOP**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale

Adresse : Rue de Préhyr

N° : 12

Boîte : A

Code postal : 5580

Commune : Rochefort

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0725.965.915

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-05-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **12-06-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

REVERS AMELIE

Rue du Couvent 31 B

5580 Wavreille

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DELPLANQUE ANNE

Chemin des Aujes 2

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

LEPERS GUILLAUME

Rue Devant Sauvenière 3

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

LEDOUX JACQUELINE

Rue de Lesterny 52

6953 Forrières

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

DE MARNEFFE Jean-Charles

Rue des Tailles,Frandeux 33

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-02

Fin de mandat :

Administrateur

VAN POPPEL LOIC

Rue d'Austerlitz 49

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

RELAIS ASBL

0670725997

Rue du Bonnier,Forzée 12

5580 Rochefort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-02

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Revers Amélie

Rue du Couvent 31 b

5580 Wavreille

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>14.799</u>	<u>5.345</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>14.624</u>	<u>5.345</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.079	
Mobilier et matériel roulant		24	7.989	2.956
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.557	2.389
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>175</u>	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>93.064</u>	<u>34.473</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>22.206</u>	
Stocks		30/36	22.206	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>12.602</u>	<u>1.496</u>
Créances commerciales		40	12	200
Autres créances		41	12.590	1.296
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>58.056</u>	<u>32.976</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>201</u>	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>107.863</u>	<u>39.818</u>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	31.572	37.806
	Indisponible		10/11	51.850	42.250
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110	48.150	38.550
	Réserves statutairement indisponibles		111	3.700	3.700
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-20.278	-4.444
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		19		
	Grosses réparations et gros entretien		16		
	Obligations environnementales		160/5		
	Autres risques et charges		160		
Impôts différés					
			161		
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	76.292	2.012
Dettes à plus d'un an		17	4.000	
Dettes financières		170/4	4.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	4.000	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	50.852	2.012
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	44.342	2.012
Fournisseurs		440/4	44.342	2.012
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	6.010	
Impôts		450/3	292	
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.718	
Autres dettes		47/48	500	
Comptes de régularisation		492/3	21.440	
TOTAL DU PASSIF		10/49	107.863	39.818

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	17.578	-2.257
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	27.438	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.077	129
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	547	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-14.485	-2.733
Produits financiers		75/76B		1
Produits financiers récurrents		75		1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	1.350	58
Charges financières récurrentes		65	1.350	58
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-15.834	-2.790
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-15.834	-2.790
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-15.834	-2.790

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-20.278	-4.444
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-15.834	-2.790
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-4.444	-1.654
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-20.278	-4.444
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	5.474
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	13.357	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	18.831	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	129
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	4.077	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	4.206	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	14.624	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	175	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	175	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>175</u>	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : sans objet.

Ces dérogations se justifient comme suit : sans objet.

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : sans objet.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : sans objet.

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés

ci-dessous, est inévitablement aléatoire : sans objet.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi

que du résultat de l'entreprise : sans objet.

II. Règles particulières

Frais d'établissement : les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Frais de restructuration : au cours de l'exercice, aucun frais de restructuration n'a pas été porté à l'actif;

Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles comprennent le développement du site internet.

La durée d'amortissement de ces frais (t du goodwill) n'est pas supérieure à 5 ans.

Immobilisations corporelles : aucune immobilisation corporelle n'a été réévaluée durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

2. Immobilisations incorporelles : 20% à 100% - Linéaire-Dégressif

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux : 5% à 20% Linéaire-Dégressif

4. Installations, machines et outillage : 20% à 33,33% - Linéaire-Dégressif

5. Matériel roulant : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

6. Matériel de bureau et mobilier : 20% ou plus rapide selon véhicule - Linéaire-Dégressif

7. Autres immobilisations corporelles : selon les cas.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés - montant

pour l'exercice : néant.

Immobilisations financières : aucune participation n'a été réévaluée durant l'exercice.

Stocks : les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode du prix réel d'individualisation du prix de chaque

élément

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

Dettes : le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Conventions de location-financement : pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à

l'actif (article 102, par. 1er

de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se

sont élevés à : sans objet.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

L'organe d'administration propose d'appliquer les règles de continuité malgré la perte reportée de 2021.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100		2	0,9	
101		1.359	1.359	
102		27.438	27.438	

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire
 Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105			
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	